neur aux talents de nos graveurs et à notre merveilleux outillage. On sait qu'une visite à la Monnaie est une des curiosités de Bordeaux et de Paris.

Terminons ce rapide exposé en disant que cette prodigieuse fabrication de médailles et de monnaies étrangères, ainsi que l'apposition des poinçons de garantie, rapporte un bénéfice net, moyen, de trois cent mille francs par an. JEAN ALESSON.

POURSUITE DE LOUPS

Les Karpathes enferment le nord de la Hongrie comme dans un gigantesque fer à cheval.

Entre Kremnitz aux mines d'or et Pressova aux fabriques de toiles, le mont Tatra, noir de forêts, s'avance dans le vaste steppe, — la *pousta*, — uniformément blanc, l'hiver.

C'est janvier et c'est l'aube d'un jour sec, vif, clair. Aux portes de Kremnitz attend un traîneau où s'impatientent et s'ébrouent trois de ces petits chevaux magyares infatigables, au sang de feu, au pied d'acier. Ce traineau va emporter, bien fourrés contre le froid, un prêtre russe, sa jeune femme et leur petit garçon, âgé de trois ans. L'enfant est tout joyeux ; la mère un peu inquiète ; le père, calme et confiant dans la protection des saintes images et conscient de sa force, car il est fils de paysan, lui aussi, comme les autres. Il faut qu'il officie, demain dimanche, à Pressova.

Au moment de lancer l'attelage, un Tzigane survient. Robuste et superbe gaillard, ma foi! De grandes prunelles noires allument son fier visage bronzé et de longs cheveux noirs bouclent sur son vêtement de fête — un vieux manteau usé de gentilhomme et jeté tout simplement sur ses guenilles ordinaires aux gros boutons d'argent. Sous un bras, le violon qui, de père en fils, s'est encrassé et plein de ces orages de rires ou de larmes qui, entre les mains de la race bohémienne, éclatent avec une si inattendue et sauvage fantaisie.

Le vagabond s'approcha du pope et lui baisa la main :

— Père, tu te rends à Pressova, je crois? Moi de même, pour le mariage d'un cygan. La route est longue ; la neige est haute. Mon violon et moi tiendrons peu de place dans ton traîneau, si tu voulais ?

— Au nom d'Issos, *dont le règne sera éternel*, monte ! répondit le prêtre.

Le bohémien monta. Il se blottit, comme un chien, aux pieds de la jeune mère qui avait assis son enfant sur ses genoux. Le fouette ; les chevaux enlèvent le traîneau et le traîneau glisse avec le bruit aigu du satin déchiré. Le petit caressait en souriant le Tzigane aux grandes prunelles de velours et jouait avec ses gros boutons d'argent. Lui, considérait la jeune mère et la trouvait belle — bien belle — plus belle toujours, avec ses yeux si doux couleur de ciel.

Voici la vallée blanche de neige; voici la colline blanche de neige; voici enfin la *pousta* aux quatre horizons de neige et qui fourmille d'étincelantes paillettes d'argent au soleil levé. Rien entre l'azur de l'espace et l'étendue tranquille qu'un poudroiement de poussière givrée autour des chevaux et que le glissement sifflant du traîneau ferré.

Bientôt, le jour obscurcit et des nuées s'abaissent, lourdes comme de larges outres gonflées. Sur la gauche. les pins et les hêtres du mont Tatra. Une sorte de hurlement en descend dans un premier souffle de bise. Le pope a frisonné; les chevaux ont tressailli.

— Les loups des Karpathes! murmura le Tzigane.

En effet, les loups ont entendu, flairé, aperçu. La faim d'hiver leur aiguise l'ouïe, l'odorat et la vue. Déjà, au lointain, dans le désert immaculé, se montrent quelques points sombres éparpillés. Les points se rapprochent, se massent. C'est maintenant une grande ligne noire, mouvante et sinistre.

La mère serre son enfant contre sa poitrine. Le prêtre fouette fort et dru et se retourne souvent. Le Tzigane, parfois, se dresse à demi et interroge du regard là-bas, là-bas.

— Ils avancent! dit-il d'une voix étranglée.

Oui. Les fauves apparaissent à présent comme une onduleuse vague d'encre. Bientôt, le bohémien ajouta :

— Je les compte à cette heure, père. Ils sont trente environ.

La jeune femme laissa échapper un cri de terreur et attira le petit garçon sous ses fourrures comme si elle eut voulu lui ouvrir son sein. Sur le visage du pope se peignit l'angoisse. Que faire ? Les carnassiers voraces sont tout près. Les voici.

Le Tzigane saisit son violon. En brutalisant les cordes d'un archet robuste, il inventa des accords bizarres pour effrayer les loups poltrons. Il joua les épileptiques tzardas hongroises. La bande éprouva quelques secondes d'incertitude. Mais la faim l'aiguillonne; elle repart. Il joua les marches énergiques de Rakoci. Avec un vigoureux acharnement, il arrachait à ses cordes des notes farouches. La bande hésite encore — le temps d'un éclair — mais se relance plus ardente. Les chevaux renâclent à pleins naseaux ; leurs flancs frémissent à fleur de peau. Ils galopent avec effarement et soulèvent en tourbillon la neige. Ils se cabrent avec rage et tirent sur leurs traits par saccades. Le traîneau craque, chasse, mais vole. Qu'importe ? Les fauves foncent à vingt mètres derrière, gueules béantes et yeux flambant. Le violon s'est tu, découragé.

— Bénis-moi, père, exclama le Tzigane en couvrant avec admiration de ses deux prunelles noires les deux yeux bleus de la jeune mère épouvantée. Tu as été généreux pour moi, ce matin, et ma vie ne vaut pas celle de ta femme qui est belle et celle de ton enfant qui est bon. Pendant que les loups me dévoreront, tu pourra fuir et les sauver.

Et avant que le pope eût dit un mot ou fait un geste, le vagabond s'était précipité dans la neige. Le père est blême, la mère est muette, glacés d'horreur tous deux. L'enfant, lui, s'était à la fin endormi dans les chaleurs du giron maternel. Le bohémien avait disparu dans une mêlée, compacte, hurlante, vivante, de fauves. Le traîneau filait, en ce moment, comme une flèche que pousserait un vent de tempête. Plus rien bientôt, ni derrière ni devant, dans la *pousta* redevenue toute déserte et toute blanche. Hélas! pauvre Tzigane!

Mais un pauvre Tzigane pour tant de loups affamés, c'est peu. Tous s'étaient sur lui rués à la fois et il n'y eut place ni part pour tous. Aussi, les déçus se sont-ils remis, haletants, à la poursuite du traîneau perdu au fond des blancheurs brumeuses. La ligne sombre se reforme, reparaît aux regards anxieux du prêtre russe. Il se retourne encore — encore et chaque fois, son fouet cingle dans les oreilles de l'attelage au galop forcené. La mère tourna la tête à son tour. — Ah ! — Les loups sont là de nouveau.

Bientôt, quelques-uns tentent de sauter dans le traîneau, tandis que les autres essayent de s'accrocher des crocs aux flancs des petits chevaux. Les malheureuses bêtes hennissent, bondissent, s'affolent. La bise siffle, les loups hurlent. L'un d'eux, dans un élan terrible, a pu déjà de ses griffes égratigner le bois. La jeune femme a fait en avant un brusque mouvement de terreur et a lâché son petit garçon qui roule dans la neige. Elle pousse un cri déchirant, se lève et retombe.

Le père n'est plus sur son siège — mais, loin déjà, là-bas, dans la *pousta*, un long couteau au poing et couvrant de son corps le corps de son enfant. Les chevaux cette fois — rênes abandonnées — avaient pris le mords aux dents et dans leur course effrénée, emporté comme une branchette, le traîneau avec une masse inerte gisant au fond.

Là-bas, une lutte féroce s'était engagée entre les fauves et le père. Celui-ci, accroupi sur l'enfant qui pleure, donne du couteau à tort et à travers, dans ceux-là. C'est un pêle-mêle épouvantable au milieu d'un blanc rejaillissement. Deux loups ont mordu la neige, rouge soudain. Mais le reste, du même bond, a fondu sur les deux proies et les déchiquette pantelantes.

Cependant, le traîneau, comme dans un ouragan fuit, fuit toujours.

Vers le soir — au crépuscule — il s'arrêta dans les environ de Pressova. Sous la bise plus glaciale et plus plaintive, les trois petits chevaux magyares s'étaient abattus, là, des quatre sabots, fourbus, mouillés, fumants, expirants. Dans ce traîneau désemparé — sous un tas de fourrures — on trouva la malheureuse jeune femme qui — une heure après, de désespoir, achevait de mourir. AIME GIRON.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Création d'un port au Sartel. — La préfecture vient de publier un avis donnant l'état indicatif des terrains nécessaires à la création d'un port ou rivage au Sartel, pour le chargement ou le déchargement des bateaux sur le canal de Roubaix.

Voici les noms des propriétaires intéressés : MM. Delfosse-Motte, Alfred Motte et Dazin-Motte, Delannoy-Leroux, Alfred Dazin, Clément Dazin-Motte, Achille Delfosse, Aîné Antoine, Charles Courouble, Jean-Baptiste Pennel, Alexandre Delaeutre, Henri Clotaire et Xavier Pennel, Mme veuve Melin de Corboyer.

A la société de géographie. — La deuxième conférence, faite samedi soir, par M. Merchier, professeur au Lycée de Lille, avait pour objet « La France à vol d'oiseau ».

M. Merchier est un charmant causeur, doublé d'un géographe érudit. Sa conférence, émaillée de mots spirituels, et agrémentée de projections très jolies et très réussies, a réellement tenu sous le charme, pendant une heure et demie, le nombreux auditoire qui s'est rendu, samedi soir, à l'appel du comité.

Nous reviendrons sur cette conférence, qui comptera parmi les meilleures dans les annales de notre section de géographie.

L'éclipse totale de lune de samedi soir, s'est présentée dans des conditions excellentes, pour les observateurs roubaisiens, du moins dans sa première partie.

Jusqu'à minuit et demi, le firmament a été sans nuage autour de notre satellite.

Ce n'est que lorsque la totalité de l'éclipse a pris fin que le ciel s'est couvert.

A 8 h. 38, la pleine lune a commencé à entrer dans la pénombre de la terre, et se trouvait graduellement réduite à un luisant très pâle et très mince.

A 9 heures 40, elle entrait dans l'ombre de la terre.

La totalité de l'éclipse a commencé une heure après.

Le disque reparaissait complètement, mais il présentait une teinte rouge sombre, que l'on attribue à la lumière du soleil séparée par l'atmosphère.

A 11 h. 25 on était au milieu de l'éclipse qui a duré jusqu'à minuit 18.

L'astre est sorti de l'ombre à 1 h. 15, et de la pénombre à 2 h. 20.

La société de consommation de Roubaix nous communique le compte-rendu des opérations de l'année 1887, présenté par l'administration, le 29 janvier 1888. Voici les resultats :

PASSIF

Dépôts	60.903 fr.	59
Cotisations	61.959 »	50
Réserve	46.702 »	53
Total	169.565 »	62

ACTIF

Ancien immeuble	00.000 fr.	01
Ancien mobilier industriel	00.000 »	01
Nouvel immeuble (pour cause d'agrandissement)	32.840 »	28
Mobilier industriel nouveau (non amorti)	11.581 »	26
Espèces en caisse et au banquier	137.415 »	93
Rentes	68.267 »	00
Marchandises	13.256 »	50
Dû par le Bureau de bienfaisance et les hospices	15.947 »	63
	279.308 »	62
	169.565 »	62
Bénéfices de l'année	109.743 »	00

Outre ce bénéfice de 109,743 francs, qui monte à 22 0/0, la société paie en intérêts pour les dépôts et cotisations des sociétaires une somme de 5,686 fr. 38 c.

D'après la délibération prise à l'assemblée générale du 20 janvier 1884, l'administration prélève sur ce bénéfice une somme égale à deux pour cent du chiffre des consommations pour la réserve et l'amortissement des nouvelles constructions, soit une somme de 9,973 fr. 10 c. ce qui réduit les bénéfices à partager à 99,769 fr. 90 c.

Le montant de la consommation totale des sociétaires étant de 498,655 fr. 13 c., il y a à distribuer un bénéfice de VINGT CENTIMES par chaque franc de consommation faite par les clients. Il reste en plus une somme de 38 fr. 87 c. à porter à la reserve selon l'usage.

La remise des livrets régularisés et des bénéfices se fera demain lundi 30 janvier, à 6 heures du soir, pour les sociétaires dont le nom commence par D. — Mardi 31 janvier, à 8 h. 1/4 du soir, pour les lettres A. B. C. — Mercredi 1er février, à 8 h. 1/4 du soir, pour les lettres E. F G. H. | Jeudi 2, à 8 h. 1/4 du soir, pour les lettres I. J. K. L. — Vendredi 3, à h. 1/4 du soir, pour les lettres M. N. O. P. Q. R. — Lundi 6, à 6 h. du soir, pour les lettres S. T. V. W. Y. Z. — Au siège de la Société, rue des Filatures.

Les sociétaires dont la cotisation de 50 fr. n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Avis important. — Les sociétaires sont prévenus que les livrets ne seront payés qu'aux titulaires : ils devront donc pour recevoir, se présenter au siège de la société pour donner leur signature, ou remettre à la personne qui se présentera pour eux, un reçu avec timbre.

Ces opérations sont signées de M. Cyrille Caquand, Président du Conseil d'Administration.

La Commission de surveillance et de contrôle certifie avoir repassé pendant le courant de l'année tous les comptes, factures et calculs, avoir vérifié toutes les écritures relatives à cet inventaire, et déclare qu'il est sincère et véritable.

Ont signé, les membres de la commission : MM. A. Florin, J.-Bte Vincre, C. Durant, A. Ramon, Daveuay-Lefebvre, A. Bressy, A. Borczée, V. Hienne.

Inventaires trimestriels de l'année 1887

1er trimestre. Chiffre d'affaires,		112.333 57
2e » »		120.990 52
3e » »		127,882 65
4e » »		144,000.58
	Fr.	505,207.32
1er trimestre. Bénéfices,	26,985.96 soit	24 0/0
2e » »	23,596.49 »	19 1/2 0/0
3e » »	25,580 65 »	20 0/0
4e » »	33,579.90 »	23 1/2 0/0
	Fr. 109,743 00	

La différence entre le chiffre d'affaires et d'achat des sociétaires, provient des ventes faites aux tiers sans participation aux bénéfices.

Le nombre des sociétaires qui était de 1.327 au premier janvier dernier, est actuellement de 1.494.

La fabrication de l'année a été de 1.495.753 k. 250 dans les quatre qualités de pain, ce qui a nécessité l'emploi de 1.116.645 kilog. de farines diverses.

La fabrication des diverses sortes de pain a été comme suit :

Gruau	428.044 kil. 500
Blanc	755 037 » 250
Ménage	305.029 »
Pain de fleur (dit pain français)	7.642 » 500
Total	1.495.753 kil. 250

La Chambre de Commerce de Roubaix se réunira à la Bourse, mardi 31 janvier à 4 heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1° Question des marchés à terme ; 2° Communication relative à l'exposition de 1889 ; 3° Exposition de Melbourne, 1er août 1888 ; 4° Réponses de M. le ministre du commerce à diverses lettres ; 5° Réponse de la Compagnie du Nord au vœu émis par la Chambre, d'autoriser le retour de Paris à Calais et Londres par Longueau et Lille ; 6° Communications diverses.

La Fanfare Delattre. — A la suite d'un article publié dans le numéro 13 du journal l'*Eclaireur national*, M. Louis Knorr avait remis sa démission de directeur de la *Fanfare Delattre*.

Les sociétaires réunis en assemblée générale, le vendredi 27 courant, ont refusé cette démission à l'unanimité.

Dans la même séance, M. Alcide Decottignies a été nommé sergent, chargé du service du materiel, en remplacement de M. Léopold Thiébaut, demissionnaire.

Les funérailles de Lecomte, le clairon des Sapeurs-Pompiers de Tourcoing retrouvé il y a quelques jours dans le canal près du pont Morel, ont eu lieu samedi, à neuf heures, en l'église Notre-Dame.

Le lendemain du jour ou Lecomte a quitté Tourcoing, nous disions qu'un chapeau avait été trouvé sur la digue de l'ecluse du pont Morel.

Deux jours après il fut constaté que ce chapeau était bien celui de Lecomte.

Et ce même jour, notre chronique locale racontait ceci :

« Lundi vers deux heures du matin, les agents » qui se trouvaient au poste du pont Morel entendirent des cris « au secours ! » Ils se portèrent » en avant et rencontrèrent deux passants qui » leur déclarèrent avoir été attaqués par deux individus qui, entendant leurs cris, venaient de » prendre la fuite du côté de Tourcoing.

» Les agents s'élancèrent dans cette direction, » et, pour donner l'alarme, déchargèrent leur revolver.

» Leurs recherches furent malheureusement » vaines, et une enquête a été ouverte lundi matin. »

L'enquête aboutira-t-elle maintenant ? Le dossier est à l'instruction.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Une question de nationalité. — On sait que, suivant une recente interpellation de la loi, l'application des articles 10 et 13 du code civil relatifs au titre de Français, peut être faite aux belges nés dans une province de Belgique réunie à la France qui auront joui de la qualite de Français jusqu'au dénombrement du 14 octobre 1814, ainsi qu'à leurs enfants, à charge de remplir les formalites prescrites, c'est-à-dire la déclaration faite par l'interessé à la mairie de la commune qu'il habite de son desir d'être Français et de son intention de fixer en France son domicile.

Un jugement a été rendu dans ce sens, le 22 décembre dernier, en faveur de M. Victor Decraene-Mas, boulanger, rue de Menin, 185. Notre concitoyen a fait ensuite les formalités prescrites ; il a donc acquis le titre de français et les droits qui se rattachent à ce titre.

La cantate Gustave Charpentier. — Notre concitoyen obtient partout le plus légitime succès avec la production de son œuvre.

Voici ce que dit l'un de nos confrères de la presse parisienne de l'audition qui a été donnée au Châtelet :

« On donnait hier au concert Colonne la première audition publique à l'orchestre de la cantate de M. Charpentier, *Didon*; à laquelle l'Institut a décerné, en 1887, le premier prix de Rome.

» Cette œuvre originale, puissante dans certaines de ses parties, a vivement intéressé le public qui a particulièrement souligné de ses applaudissements le grand air de Didon du début, le beau motif qui accompagne les douleurs d'amour d'Enée et les imprécations d'Anchise.

» L'œuvre de M. Charpentier était interprétée par Mme Yveling Ram-Baud, MM. Jourdain et Lauwers.

» Mme Yveling Ram-Baud a chanté et detaillé d'une façon remarquable les douleurs amoureuses de Didon et son beau talent, si sincèrement dramatique, a trouvé l'occasion de se manifester dans toute son ampleur.

» Mme Ram-Baud sait à merveille toutes les ressources de son art, c'est pourquoi sa voix chaude et vibrante impressionne avec la même intensité, soit qu'elle traduise les douloureuses tristesses d'une femme désespérée, soit qu'elle exprime les exaspérations passionnées d'un amour inassouvi.

» Cette artiste a mérité ce grand succès.

» M. Jourdain a chanté d'une voix solide et très ferme, dans les notes éclatantes, le rôle d'Enée, et, lui aussi, de l'avis général, a largement contribué au succès de l'œuvre.

» Quant à M. Lauwers, qui tient consciencieusement sa partie, on se demandait si c'était bien là l'Anchise rêvé par l'auteur !

» L'orchestre de M. Colonne a brillamment exécuté cette cantate; mais ne serait-il pas possible d'accompagner un peu moins fort certaines parties chantées, que M. Charpentier a voulu énergiques, soit, mais non pas bruyantes ?

» Le reste du programme était composé de l'ouverture du *Tannhauser*, des romances sans paroles de Mendelssohn, et de l'*Arlésienne*.

» Tout cela a été joué d'une façon exquise, parfois même merveilleuse. »

L'œuvre sera représentée à Lille dans quelques jours avec decors et costumes.

A Bruxelles, où la cantate *Didon* a été exécutée, M. Gustave Charpentier a été l'objet d'une véritable ovation.

Nous enregistrons avec plaisir les triomphes remportés par notre jeune et sympathique artiste et l'en félicitons bien sincèrement.

La Symphonie des *Amis-Réunis* qui organise aussi un concert au bénéfice des victimes de la catastrophe de Camines, nous prie d'annoncer que toute personne qui prendra pour 50 francs de cachets pour la fête de bienfaisance sera considérée comme souscripteur.

On déjà souscrit : MM. Tiberghien frères, pour 150 fr. ; Lepers-Duduve, pour 100 fr. ; Masurel frères, pour 100 fr.

A ce sujet, nous rectifierons une erreur de composition qui s'est produite hier dans l'entrefilet, que nous consacrions au concert de l'*Harmonie tourquennoise* : C'est le 13 février qu'il aura lieu et non le 3.

Encore les agents de la Compagnie des allumettes. — Nous avons eu déjà l'occasion de signaler au public les procédés assez étranges employés par les agents de la Compagnie fermière des allumettes dans l'exercice d'un contrôle qu'on ne peut leur contester, mais qui devrait être fait, à notre humble avis, de façon à ne pas provoquer des réclamations trop souvent justifiées. C'est un fait de ce genre que nous avons encore à relater aujourd'hui.

Vendredi vers midi, deux inconnus se présentent dans l'estaminet tenu par M. J.-B. Liagre, rue du Curé, 12. Ils demandent des consommations et tandis que Mme Liagre les leur servait, l'un des inconnus avait mis la main jusqu'à un souffrier posé sur l'étagère derrière le comptoir comme pour y prendre des allumettes. Mme Liagre lui offrit une boite d'allumettes françaises. — « C'est inutile, lui dit l'inconnu, j'en ai, » et, en prononçant ces mots, l'interlocuteur regardait très attentivement deux allumettes qu'il avait en mains et sur la provenance desquelles il semblait émettre un doute.

Mme Liagre protesta immédiatement contre cette supposition ; elle affirma et soutient encore qu'elle ne possédait pas chez elle d'allumettes belges et elle offrit aux inconnus de faire une perquisition. Mais alors d'où provenaient les deux allumettes incriminées? Il n'y a pas de raison de douter de la parole de Mme Liagre qui assure que le souffrier était vide. Les inconnus, agents ou prétendus agents de la Compagnie, ont-ils fait un tour de passe-passe ? Quoiqu'il en soit, il y a là des agissements que l'opinion réprouve et contre lesquels nous devons protester.

Une tentative de vol s'est commise à la Marlière, vendredi entre cinq et six heures du soir. Un malfaiteur s'est introduit chez M. Vandeville, tisserand, en l'absence des habitants de la maison. Il s'est servi pour pénétrer d'une branche d'arbre en guise d'échelle et, après avoir brisé une vitre de la lucarne du grenier pour entrer il a fait des perquisitions dans la maison et a fouillé entr'autres une chambre dans laquelle se trouvait un coffre qui renfermait mille francs en or. Cette somme a probablement échappé à ses recherches ou peut-être le voleur a-t-il craint d'être surpris ; en tous cas, celui-ci avait pris des mesures pour lui permettre de revenir pendant la nuit, ainsi que M. Vandeville l'a constaté en rentrant dans la soirée.

La tentative a heureusement avorté, mais on n'a aucune indice sur son auteur.

LILLE

Société des Agriculteurs du Nord. — La Société des Agriculteurs du Nord tiendra sa prochaine réunion mensuelle mercredi prochain, 1er février, à onze heures du matin, au Grand Hôtel de Lille, rue de la Gare. Voici l'ordre du jour :

Installation du bureau ; 1° M. Dubar. — Compte-rendu des démarches faites à Paris au sujet des propositions budgétaires sur les sucres, l'alcool et la bière ; 2° M. Trannin. — Compte-rendu des démarches faites à Paris par les membres de la commission des alcools ; 3° M. Faucher. — Communication relative à la culture du lin ; 4° M. Pollet. — Des vacheries au point de vue économique et sanitaire ; 5° M. Roger. — Encore un mot sur l'inspection des viandes sanitaires à la frontière ; 6° M. Bondnel — Rapport du concours d'instruments de laiterie et de fromagerie tenu à Lille les 4 et 5 octobre dernier.

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Assemaine, vicaire à Wambrechies, est transféré à Lille (St-Michel).

A CELLES QUI PATINENT

— Savez-vous le secret des belles patineuses
Pour conserver, sous l'apre brise, leur teint frais?
Des lotions de Congo, dont les pâtes laiteuses,
Rendent, en plein hiver, nos charmantes frileuses,
Plus roses, plus jolies, plus blanches que jamais.
31211d Vaissier frères, Roubaix-Paris.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Le livret de *Roméo et Juliette* rappelle les principales situations du drame de Shakespeare, le dénoûment seul diffère. MM. J. Barbier et Michel Carré, rendent Roméo témoin du réveil de Juliette, le double suicide qui termine la pièce nous paraît devoir impressionner le public moins qu'à la réconciliation des deux familles en présence des cadavres de leurs enfants : « Où sont maintenant, dit l'auteur anglais, où sont maintenant ces ennemis? Capulet, Montaigu! approchez! venez! voyez si vos haines sont maudites! Voyez comme Dieu châtie! Il vous frappe dans vos joies : l'amour venge l'humanité que déshonorent vos vengeances ! »

Il faut néanmoins reconnaître que les effets sont bien ménagés, et qu'autant qu'il leur a été possible, les auteurs se sont attachés a reproduire les propres expressions du poète anglais.

Dans la partition de Gounod, nombre d'airs et de scènes sont à retenir : la chanson de la reine Mab, la valse chantée par Juliette, et que Mlle Boyer a si finement détaillée, le duo du Jardin, dans lequel se trouve la gentille mélodie : *Comme un oiseau captif*, la chanson du page : *Gardez bien la belle*, rendue avec beaucoup d'expression par Mlle J. Castel, la belle et dramatique scène du duel.

Dans le quatrième acte, les adieux de Roméo et Juliette qui contiennent cette phrase délicieuse :

Non, ce n'est pas le jour, ce n'est pas l'allouette
dont les chants ont frappé ton oreille inquiète, non,
c'est le rossignol... »

Que Mürger a trouvé à propos de mettre dans la bouche de ses héros dans sa joyeuse *Vie de Bohême*. La grâce, l'émotion, la passion se trouvent résumées dans cette page que la musique du maître a rendue immortelle.

Jeudi, malgré le talent supérieur de Mlle Boyer qui a fait presque à elle seule les frais de la représentation, l'œuvre a été interprétée assez médiocrement. Rien de saillant du côté des artistes hommes ; nous ne voulons pas leur en faire un reproche, car nous savons qu'ils font mieux ordinairement, la fatigue occasionnée par les représentations données à Gand, les jours précédents, a fait que la soirée n'a été que passable. Nous avons été les seuls à pâtir.

OCTAVE.

Grande-Harmonie. — Le grand concert d'hiver qu'offrira la *Grande-Harmonie* à ses membres honoraires aura lieu le mardi 7 février à l'Hippodrome

Nous savons que, suivant la tradition, notre Musique Municipale s'est imposé, cette année-ci, des sacrifices considérables pour assurer la réussite de cette fête.

Elle a engagé, dès à présent, des artistes de tout premier ordre, dont nous parlerons dans deux ou trois jours.

Grande Fanfare. — Voici le programme du concert que la *Grande Fanfare* offrira à ses membres honoraires, le lundi 30 janvier, à 7 heures 1/2, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

Première partie. — 1. Allegro militaire, par la Grande Fanfare, XX. ; 2. 2e marche aux flambeaux, par la Grande Fanfare, Meyerbeer ; 3. *Page, écuyer, capitaine*, M. Deboeve, baryton, Membrée ; 4. Fantaisie sur la *Favorite*, M. Labitte, clarinettiste, Brepsant ; 5. *Henri VIII*, M. Dumoulin, ténor, Saint-Saëns ; 6. Grand air du *Pré aux Clercs*, Mlle Gabrielle Foubert, cantatrice, Herold ; 7. *L'Affaire Duboudupont*, grande scène comique en 3 parties, M. Cocheteux. — Auteur Cressonvois.

Deuxième partie. — 1° Ouverture, par la Grande-Fanfare, Leroux ; 2° Grand air du *Trouvère*, M. Deboeve baryton, Verdi ; 3 Quatuor de saxophones. MM. Morel, Delbecque, Hennebelle, Lelenx, Singelée ; 4° *La Fête aux Roses*, M. Dumoulin, ténor, Halévy ; 5° Variations sur le *Roi Dagobert* pour bugle M. Devienne. Gadenne ; 6° A Pastorale, Sérénade à *Ninon*, Mlle Foubert, Bizet et Lacome ; 7° *En Province*, grande scène avec imitation, M. Cocheteux, L'huillier.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 28 janvier 1888

PRÉSIDENCE DE M. HEDDE.

Les deux évadés. — La loi française est très indulgente pour les détenus assez malins pour s'enfuir des prisons sans bris de clôture. Elle ne punit que les évasions accompagnées de détériorations aux édifices. Or, comme les deux évadés Alblé et Lejour n'avaient eu pour s'enfuir de la prison du palais de justice qu'à faire un léger saut de mouton, ils n'étaient pas punissables. Aussi ne comparaissaient-ils pas devant le tribunal sous la prévention d'évasion, mais simplement pour les faits de vol et attaque nocturne qui avaient amené leur incarcération.

Dès que l'huissier de service eut appelé le nom d'Alblé, une certaine animation se remarqua dans l'auditoire. On savait qu'il avait la veille été surpris par un sergent de ville dans un estaminet mal famé du quartier d'Esquermes et arrêté après une course sur les toits et dans les rues. En effet Alblé prévenu que la police venait le surprendre dans son logement avait gagné le toit et s'était précipité d'une hauteur de huit mètres sur une échelle de peintre qui lui avait permis de gagner la rue sans se faire du mal. Après une poursuite mouvementée il fut arrêté.

Alblé semble fier de son évasion, et son regard se promène avec suffisance sur les habitués du fond de la salle, qui n'avaient eu garde d'empêcher quelques jours auparavant son évasion. Il est convaincu d'avoir frappé la nuit un propriétaire dans la rue Wicar, et de lui avoir enlevé sa montre. Il est condamné à treize mois de prison et à la relégation.

Lejour n'est pas un malfaiteur aussi dangereux que son complice d'évasion. Il se contente, sans assommer, de glisser la main dans les cabats des braves femmes qui vont au marché, quand il ne la met pas dans leurs poches. Malheureusement pour lui, la dernière ménagère qu'il a voulu coulager de son portemonnaie, avait un rhumatisme dans la jambe, et le moindre frôlement lui causait des douleurs intolérables.

Avertie par une sensation douloureuse, comme les Romains l'avaient été par le cri des oies, elle fit arrêter le voleur qui est condamnée à treize mois de prison.

Scène intime. — Le tribunal condamne à trois mois d'emprisonnement deux malheureux qui ont oublié les serments jurés à Monsieur le maire. Un commissaire de police et deux agents ont été seuls témoins de cette scène matinale. Il était 4 heures du matin.

L'hiver. — Quand le froid devient plus vif, les arrestations pour mendicité redoublent. Le tribunal a condamné aujourd'hui quelques prévenus de mendicité à des peines de un mois de prison.

Combien parmi eux préfèrent l'asile de la prison à la faim et au froid !

Paix conjugale. — Henri Vandenberghe a maltraité sa dulcinée. Sa brutalité lui vaut un mois.

Croix. — Le *Journal de Roubaix* a déjà plusieurs fois parlé d'un sentier qui traverse la propriété de Mme Wallart.

Ce sentier abrège considérablement la route des ouvriers qui vont au travail au pont du Breucq.

L'année dernière, une dizaine d'ouvriers ont été condamnés pour s'être battus avec le garde particulier qui voulait empêcher le passage. Lambart et Lemaire ont voulu cette année briser le cadenas et les fils de fer de la barrière.

Ils sont condamnés à 15 jours de prison et à 16 fr. d'amende.

Lambart a prétendu que ce passage a été parcouru pendant plus de trente ans, par les habitants de la localité et que dès lors il avait droit de passer.

Un abus de confiance. — Un employé, Louis X..., chargé, à l'occasion du nouvel an, de toucher des factures à Tourcoing pour le compte de Mlle Debruyne, a trouvé commode d'en empocher le montant. Il est condamné à 2 mois.

Coups et rebellion. — Le tribunal prononce les condamnations suivantes : Léonard Dhoosche, 6 jours ; Cécile Vandale, 16 francs ; J.-B. Ernest, 3 mois ; Bernard Depan, 1 mois ; Henri Vandenberghe, 1 mois.

Le tribunal condamne par défaut Marie Rhuys à 6 mois de prison pour escroquerie. MAITRE CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Tourcoing, 22 janvier 1888.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Le changement qui pourrait résulter dans nos affaires locales au sujet des ventes de laines à te me, m'engage à vous prier par la voie de votre journal, de demander aux différents courtiers d'Anvers ou du Havre qui envoient, chaque jour, leur circulaire concernant les ventes de laines brutes et de peignés, de vouloir bien donner le résultat journalier des dites ventes sur chaque mois et non en bloc comme précédemment.

De cette façon les personnes désireuses de spéculer sur la laine, y trouveront des renseignements beaucoup plus precises.

Recevez mes sincères salutations,

Un négociant.

PETITE CORRESPONDANCE

A M. Alphonse T... — La liste des conscrits comprend une trentaine de noms de plus que ceux que nous avons publiés. Ces noms ne seront plus affichés parce que des inscriptions peuvent encore se faire d'ici jeudi, jour du tirage au sort.

FEUILLETON DU 30 JANVIER. — 9 —

LE ROMAN
D'UN
JEUNE HOMME PAUVRE

PAR OCTAVE FEUILLET

(SUITE)

Puis je me traçais un plan de conduite vis-à-vis des membres de la famille Laroque, me promettant de témoigner pour leurs intérêts un zèle consciencieux, pour leurs personnes une juste déférence, également éloignée de la servilité et de la raideur. Mais je ne pouvais me dissimuler que cette dernière partie de ma tâche, la plus délicate sans contredit, devait être simplifiée ou compliquée singulièrement par la nature spéciale des caractères et des esprits avec lesquels j'allais me trouver en contact. Or, M. Laubépin, tout en reconnaissant ce que ma sollicitude sur l'article personnel avait de légitime, s'était montré obstinément avare de renseignements et de détails à ce sujet. Toutefois à l'heure du départ il m'avait remis une note confidentielle, en me recommandant de la jeter au feu dès que j'en aurais fait mon profit. J'ai tiré cette note de mon portefeuille, et je me suis mis à en étudier les termes sibyllins, que je reproduis ici exactement.

Château de Laroque (d'Arz).
ETAT
DES PERSONNES QUI HABITENT LEDIT CHATEAU

« 1° M. Laroque (Louis-Auguste) octogénaire, chef actuel de la famille, source principale de la fortune ; ancien marin, célèbre sous le premier empire en qualité de corsaire autorisé ; paraît s'être enrichi sur mer par des entreprises légales de diverse nature ; a longtemps habité les colonies. Originaire de Bretagne, il est revenu s'y fixer, il y a une trentaine d'années, en compagnie de feu Pierre-Antoine Laroque, son fils unique époux de

» 2° Mme Laroque (Joséphine-Clara), belle-fille du susnommé ; créole d'origine, âgée de quarante-ans ; caractère indolent, esprit romanesque, quelques manies ; belle âme ;

» 3° Mlle Laroque (Marguerite-Louise), petite-fille, fille et présomptive héritière des précédents, âgée de vingt ans ; créole et Bretonne ; quelques chimères ; belle âme ;

» 4° Mme Aubry, veuve du sieur Aubry, agent de change, décédé en Belgique; cousine au deuxième degré; recueillie dans la maison; esprit aigri ;

» 5° Mlle Hélouin (Caroline-Gabrielle), vingt-six ans ; ci-devant institutrice, aujourd'hui demoiselle de compagnie ; esprit cultivé, caractère douteux.

» Brûlez. »

Ce document, malgré la réserve qui le caractérisait, ne m'a pas été inutile ; j'ai senti se dissiper, avec l'horreur de l'inconnu, une partie de mes appréhensions. D'ailleurs, s'il y avait, comme le prétendait M. Laubépin, deux belles âmes dans le château de Laroque c'était assurément plus qu'on n'avait droit d'espérer sur une proportion de cinq habitants.

Après deux heures de marche, le voiturier s'est arrêté devant une grille flanquée de deux pavillons qui servent de logement à un concierge. J'ai laissé là mon gros bagage, et je me suis acheminé vers le château, tenant d'une main mon sac de nuit et décapitant de l'autre à coups de cannes les marguerites qui perçaient le gazon. Après avoir fait quelques centaines de pas entre deux rangs d'énormes châtaigniers, je me suis trouvé dans un vaste jardin de disposition circulaire, qui paraît se transformer en parc un peu plus loin. J'apercevais à droite et à gauche de profondes perspectives ouvertes entre d'épais massifs déjà verdoyants, des pièces d'eau fuyant sous les arbres, et des barques blanches remisées sous des toits rustiques. — En face de moi s'él